



Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Salon du livre de l'Outaouais tenue à la Maison des auteurs, située au 164, rue Laurier, le 12 juin 2019 à 19 h.

Membres présents :

Louise	Audet	Lise	Guillemette
Guy	Badeaux	Langis	Lagacé
Marie-Hélène	Bédard	Marc	Haentjens
Annie	Benoît	Kalula	Kalambay
France	Bolduc	Sylvie	Lapointe
Marie	Boulet	Claudia	Legault-Dallaire
Michel	Côté	Rachel	Levasseur
Francine	Daze	Francine	Manseau
Céline	De Guise	Anne	Michaud
Miquelon	Deller	Lina	Munger
Luc	Dupuis	Martine	Plouffe
Estelle	Desfossés	Nathalie	Ranger
Amélie	Gariépy	Hans G.	Ruprecht
Suzanne	Gauthier	Gaston	Therrien
Jacques	Gédéon	Priscilla	Thibault-Bernier
Guy	Girouard	Hugo	Thivierge
Virginie	Grandjean Joyeux	Raymonde	Viau
Jacqueline	Grégoire		

Personnes-ressources présentes :

Anne-Marie Trudel, directrice générale

Mélanie Rivet, directrice générale adjointe

1. Ouverture de l'assemblée

Marc Haentjens, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il est 19 h 05.

2. Lecture de l'avis de convocation

Marc Haentjens, président du conseil d'administration, fait la lecture de l'avis de convocation. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais. Le quorum requis pour l'assemblée générale est atteint.

3. Nomination : présidence d'assemblée et secrétaire d'assemblée

Résolution n° 1

Il est proposé par Hugo Thivierge, appuyé par Jacques Gédéon, que Marc Haentjens agisse comme président d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 2

Il est proposé par Louise Audet, appuyé par Céline Deguise, que Mélanie Rivet agisse comme secrétaire d'assemblée.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Marc Haentjens fait la lecture de l'ordre du jour. Le président d'assemblée demande aux membres s'ils désirent ajouter des points à l'ordre du jour. Aucune modification n'est demandée par l'assemblée.

Résolution no 3

Il est proposé par Francine Manseau appuyé par Guy Badeau, que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 juin 2018

Aucune modification n'étant demandée, il est proposé que le procès-verbal de l'AGA 2018 soit adopté tel quel.

Résolution no 4

Il est proposé par Céline Deguise, appuyée par Marie Boulet, que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 juin 2018 soit adopté tel quel.

Adoptée à l'unanimité

6. Questions découlant de la dernière assemblée générale annuelle

Aucune question ne découlait de la dernière assemblée, hormis le fait que des postes en CA ont été cooptés, à titre indicatif : Kalula Kalambay, Nathalie Ranger et Claudia Legault-Dallaire.

7. Adoption des états financiers 2018-2019

Le président du conseil d'administration invite l'auditeur, madame Jasmine Sasseville, à présenter son rapport, ce qu'elle fait en répondant à quelques questions.

Mme Sasseville donne des explications sur les responsabilités du cabinet et du client. Elle nous rappelle que les chiffres reliés aux droits d'entrée sont difficiles à contrôler et que le cabinet se garde une réserve comme c'est toujours le cas. Quelques observations :

- Une légère modification cette année, quelques activités ont eu lieu au cours de l'année, en plus du Salon, elles sont intégrées aux chiffres globaux ;
- Augmentation des dépenses à tous les postes (lié au 40^e) ; le bilan répond aux prévisions.
- Un compte à payer (crédeur) important, entre autres dû à un montant à GES n'avait pas été encaissé au moment des états financiers ;
- Marge de crédit : autorisé, et elle n'a pas été utilisée de l'année, C'est bon signe.
- Droits d'entrées augmenté : comprennent les événements hors les murs et l'augmentation des droits d'entrée de 8\$ à 10\$.
- Petite correction à apporter à l'apport de la Ville de Gatineau dans la distribution (mais le total aux états financiers est bon).
- Augmentation importante des dépenses en programmation : due à un plus grand nombre d'auteur.e.s et à des événements de la programmation annuelle.
- Une augmentation des frais de déplacement est due à un reclassement des dépenses de transport pour l'activité de sortie au SLM.

Les états financiers sont déposés ils ont été adoptés par le conseil d'administration dans la réunion ayant précédé le CA.

Questions : Quels sont les plus grands risques du côté des bailleurs de fonds (Marc Langis)

Réponse : C'est plus la capacité d'augmenter les montants attendus, que la crainte de ne pas recevoir de soutien des bailleurs de fonds habituels. Les budgets de ces bailleurs de fonds n'ont cependant pas augmenté, donc la tarte est distribuée entre de nombreux acteurs. La Ville de Gatineau est sans conteste un partenaire qui reconnaît la valeur de médiateur culturel qu'a le Salon et le soutien en ce sens.

Résolution no 5

Il est proposé par Estelle Desfossés, appuyée par Gaston Therrien, d'adopter les états financiers 2018-2019 tels qu'ils ont été déposés, avec la modification proposée par Madame Sasseville.

Adoptée à l'unanimité.

7. Nomination d'une auditrice ou d'un auditeur

Résolution n° 6

Il est proposé par Estelle Desfossés, appuyé par Francine Manseau, de mandater le cabinet Pierre Brochu CPA Inc., pour l'année financière 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité

8. Rapport annuel du président du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration, Marc Haentjens, présente son rapport, lequel est également disponible dans le rapport annuel.

9. Rapport de la directrice générale

La directrice générale, Anne-Marie Trudel, présente son rapport. Il est disponible dans le rapport annuel.

Anne-Marie souligne le caractère particulier de la 40^e édition, par la place qu'a occupé l'audace dans la programmation et la façon de la présenter au public, le double d'invité.e.s d'honneur invités, des activités inusités ou solidaires, etc. Elle remercie aussi les différents partenaires de la région dont l'appui aux nombreux projets du Salon est précieux. Elle mentionne, notamment, la Ville de Gatineau, Radio-Canada, l'UQO et les autres partenaires majeurs. Elle souligne également l'apport inestimable des nombreux bénévoles, des membres du conseil d'administration et de l'équipe qui fait un travail extraordinaire.

L'assemblée reçoit le rapport annuel de la directrice générale.

Résolution n° 7

Il est proposé par Estelle Desfossés appuyé par Jacques Gédéon, que les rapports du président et de la directrice générale soient reçus et qu'une motion de félicitations pour cette extraordinaire édition soit adoptée.

Adoptée à l'unanimité

10. Ratification des actes des administratrices et des administrateurs

Résolution n° 8

Il est proposé par Guy Girouard appuyé par Gaston Terrien, que les actes des administratrices et des administrateurs pour l'année 2018-2019 soient ratifiés.

Adoptée à l'unanimité

11. Présentation de la planification stratégique 2020-2025 et discussion

Présentation de la nouvelle vision proposée, et explications des nouvelles orientations.
Manifestation du désir de continuer à être innovant.

Commentaires : Gaston Therrien souligne la marque de commerce extraordinaire du Salon du livre de l'Outaouais, mais demande si c'est envisageable d'intégrer davantage les autres parties de l'Outaouais que Gatineau. Un soutien à des activités de plus petits partenaires hors régions serait souhaitable et bénéfique.

Réponse d'Anne-Marie : Le rôle du SLO est en effet élargi et pertinent, et ce commentaire s'inscrit dans la vision proposée, cependant les ressources sont à gérer et à bonifier pour y arriver.

Présentation des nouvelles valeurs : l'engagement et l'ouverture s'ajoutent aux valeurs déjà présentes.

Présentation des axes renouvelées : programmation et rayonnement, innovation et leadership et capacité organisationnelle.

Question de Jacques Gédéon : Quelle est la position du SLO face aux autres francophones au pays et aux autres Salons du livre.

Réponse de Marc Haentjens : Nous sommes novateurs et nous encourageons l'AQSL à ouvrir l'association aux salons des maritimes et autres, afin d'élargir la plateforme et travailler en collaboration. Certains enjeux délicats se présentent par rapport à la frontière avec l'Ontario, l'ADN du SLO et ancré dans l'Outaouais (au Québec), mais rayonne fortement autour, y compris en Ontario français.

Présentation de la mission renouvelée, intégrant le rôle plus large de la corporation du Salon du livre, en élargissant donc son champ d'action.

Les membres expriment des félicitations concernant ces réflexions inspirantes.

12. Cotisation des membres

Résolution n° 9

Il est proposé par Guy Girouard, appuyé par Anne Michaud, que la cotisation des membres du Salon du livre de l'Outaouais soit maintenue à zéro dollars (0 \$).

Adoptée à l'unanimité

13. Élection des administratrices et des administrateurs

Résolution n° 10

Il est proposé par Hugo Thivierge, appuyé par Céline Deguise, que Marc Haentjens agisse à titre de président d'élection et Mélanie Rivet agisse à titre de secrétaire d'élection.

Adoptée à l'unanimité

À la lumière des statuts de la corporation, **sept** postes d'une durée de deux ans et 1 poste d'une durée d'un an sont à combler. Le président d'élection ouvre la période de mises en candidature. Il accepte les mises en candidature pour les postes, lesquelles toutes conformes aux statuts **pour les postes**.

Les candidatures reçues tel que prévu aux statuts, avant l'ouverture de l'assemblée, sont :

- **1 poste à titre d'auteure ou d'auteur | Michel Côté**
- **1 poste à titre de bibliothécaire | Amélie Gariépy** (ne pourra être élue car la candidature n'a pas été reçue avant le début de l'AGA, le CA pourra la coopter par la suite)
- **1 poste à titre d'éditeur, diffuseur, distributeur | Nathalie Ranger**
- **1 poste à titre de bénévole | Francine Manseau**
- **1 poste à titre de libraire | Claudia Legault-Dallaire**
- **2 postes d'administrateur/administratrice | Priscilla Thibault-Bernier et Hugo Thivierge (sa candidature n'a pas été reçue mais il sera coopté par le CA)**
- Deux postes vacants _ bibliothécaire, puis un administrateur pour un an. Le Conseil d'administration pourra coopter une autre personne.

Aucune candidature supplémentaire n'étant déposée, les candidats sont tous élus.

Les membres sont applaudis par l'assemblée.

Résolution n° 10

Il est proposé par Marie-Hélène Bédard, appuyé par Gaston Therrien, que tous les candidats soient élus.

Adoptée à l'unanimité

Les membres du conseil d'administration pour l'année 2019-2020 sont :

Mandats se terminant en juin 2020	Mandats se terminant en juin 2021
Marc Haenjtens - Milieu franco-ontarien	Michel Côté — auteur
France Bolduc : Milieu de l'éducation	Amélie Gariépy — Bibliothécaire
Marie Boulet - Administratrice ou administrateur	Francine Manseau — Bénévole
Lise Guillemette - Administratrice ou administrateur	Claudia Legault-Dallaire — Libraire
Kalula Kalambay - Administratrice ou administrateur	Nathalie Ranger — Éditeur, diffuseur ou distributeur
Marie-Hélène Bédard - Administratrice ou administrateur	Hugo Thivierge — Administratrice ou administrateur
	NOM — Administratrice ou administrateur (à pourvoir)

14. Questions diverses

Il n'y aucune question inscrite à l'ordre du jour.

15. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Claudia Legault-Dallaire, appuyé par Gaston Therrien, que la séance soit levée. Il est 20 h 41.

Mélanie Rivet, secrétaire d'assemblée

12 juin 2019